



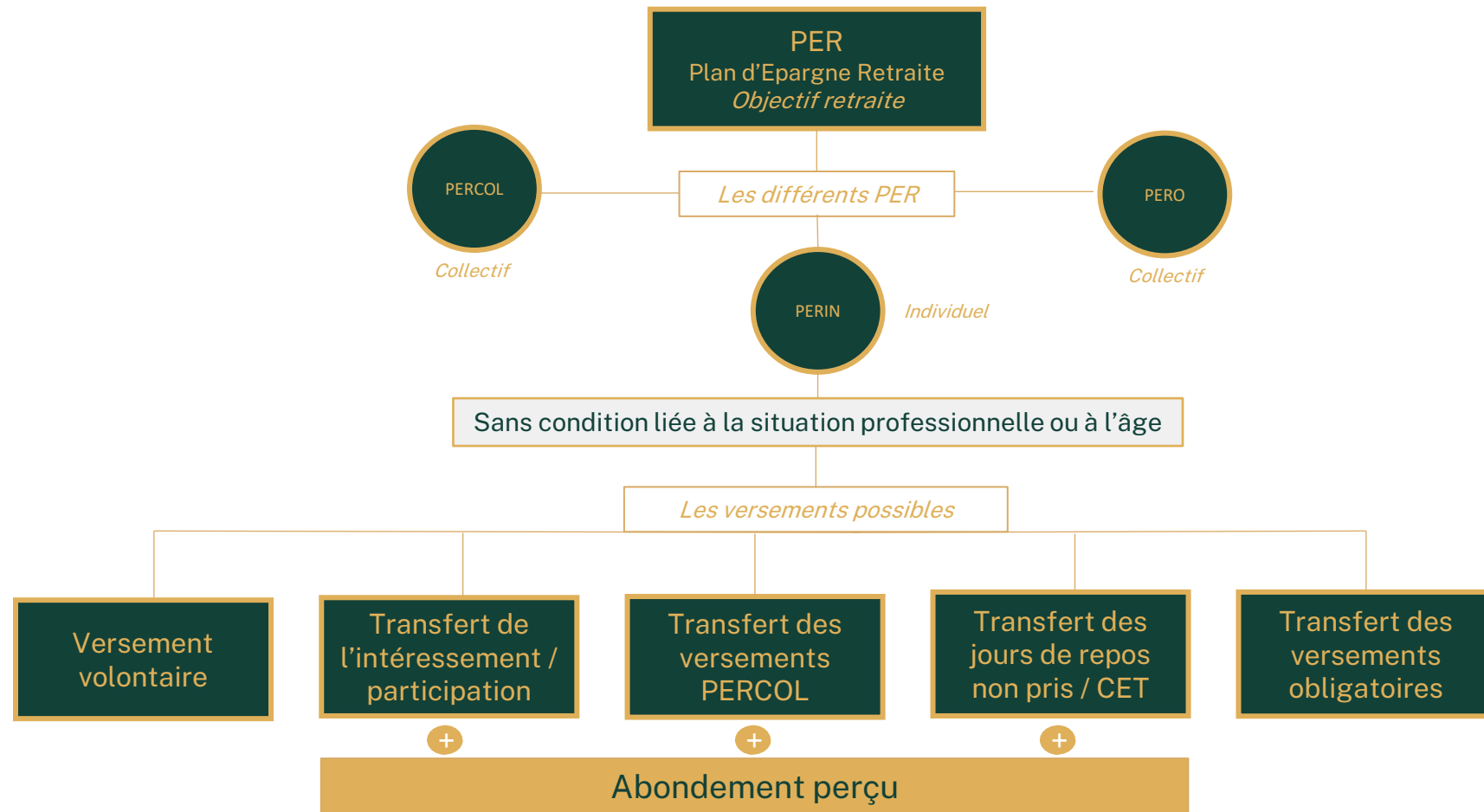
GAY-LUSSAC  
GESTION

# Livret blanc de l'épargne retraite individuel



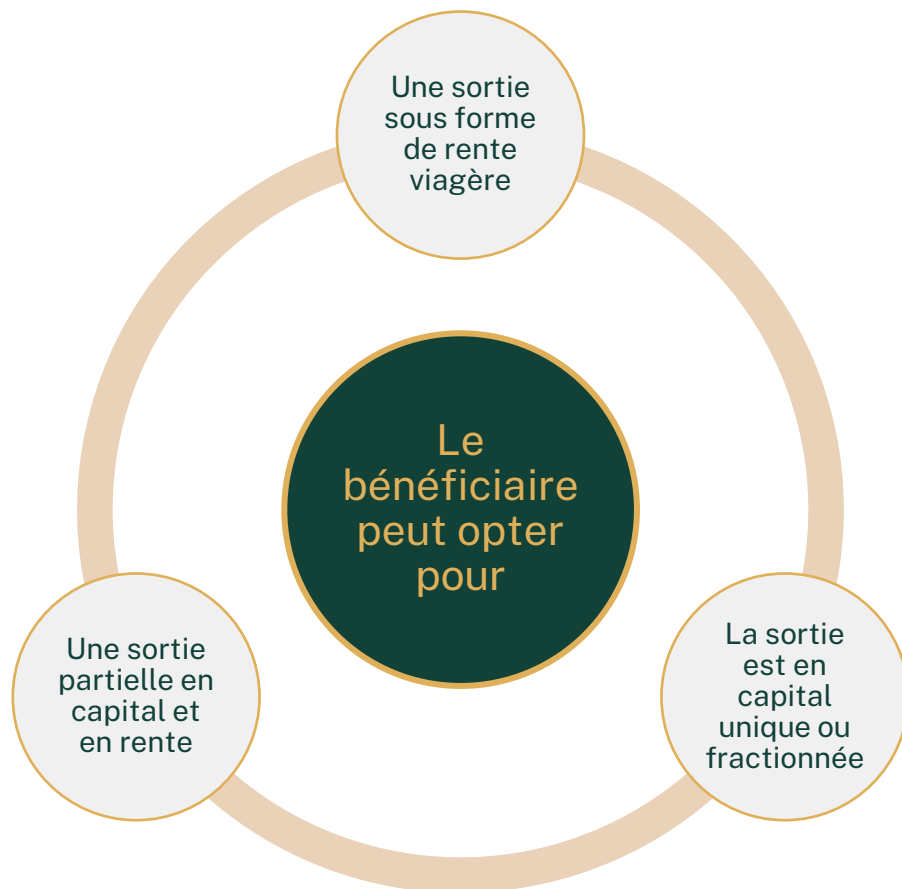
# Qu'est-ce que le Plan d'Epargne Retraite Individuel ?

Le Plan d'Epargne Retraite Individuel (PER-IN) est un système individuel d'épargne volontaire qui permet la constitution d'une retraite par capitalisation, le PER-Individuel est le successeur des anciens dispositifs PERP et Contrat "Madelin".



# La disponibilité des fonds

Le Plan d'Épargne Entreprise ou Interentreprises PEE(I) est un système collectif d'épargne volontaire à horizon 5 ans qui permet aux salariés et aux dirigeants dans les petites entreprises d'acquérir des valeurs mobilières avec l'aide de l'entreprise. Les salariés et les entreprises peuvent effectuer des versements sur le PEE.



## 6 cas de déblocage anticipé

- ❗ Acquisition de la résidence principale
- ❗ Expiration des droits à l'assurance chômage
- ❗ Cessation d'activité non salariée (liquidation judiciaire)
- ❗ Invalidité (salarié, son conjoint ou partenaire de PACS, ses enfants)
- ❗ Décès (salarié, son conjoint ou partenaire de PACS)
- ❗ Surendettement

*Les sommes issues du transfert des versements obligatoires ne sont pas éligibles aux cas de déblocage anticipé et à la sortie en capital.*

## Les avantages

- ❗ Les versements personnels effectués dans un PERIN **peuvent être librement déduits ou non** de l'assiette des revenus imposables à l'impôt sur le revenu (10% des revenus d'activité et dans la limite de 11 000 euros)
- ❗ Le **plafond annuel non consommé** calculé pour chaque membre du foyer fiscal est **reportable les 3 années suivantes**.
- ❗ Les versements non déductibles **ne sont quant à eux pas plafonnés**.
- ❗ Les versements personnels qui ont fait l'objet d'une déduction du revenu net soumis à l'impôt sur le revenu à l'entrée seront, à la sortie, fiscalisés en fonction de la réglementation fiscale en vigueur.



# Vos interlocuteurs



**Adrien BLUM**

Directeur du développement  
Directeur Général, Associé

[adrien.blum@gaylussacgestion.com](mailto:adrien.blum@gaylussacgestion.com)

+33 (0)1 45 61 67 54  
+33 (0)6 82 99 97 85



**Lotfi LAHIBA**

Responsable Epargne  
Salariale & Retraite

[lotfi.lahiba@gaylussacgestion.com](mailto:lotfi.lahiba@gaylussacgestion.com)

+33 (0)1 45 61 67 56  
+33 (0)6 19 35 35 17



**Manon VIGNER**

Relations clients  
& développement

[manon.vigner@gaylussacgestion.com](mailto:manon.vigner@gaylussacgestion.com)

+33 (0)1 45 64 05 63  
+33 (0)6 65 15 71 93



**Shanna VUILLIER**

Relations clients  
& développement

[shanna.vuillier@gaylussacgestion.com](mailto:shanna.vuillier@gaylussacgestion.com)

+33 (0)1 45 64 05 63



**GAY-LUSSAC**  
GESTION

45 Avenue George V  
75008 PARIS  
+33 (0)1 45 61 64 90  
[www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com)